

PROJET AGRIVOLTAÏQUE LAURENT CHATEIGNER

LIEU-DIT CHAMP DE LA CROIX CHENEREA 36170 PARNAC

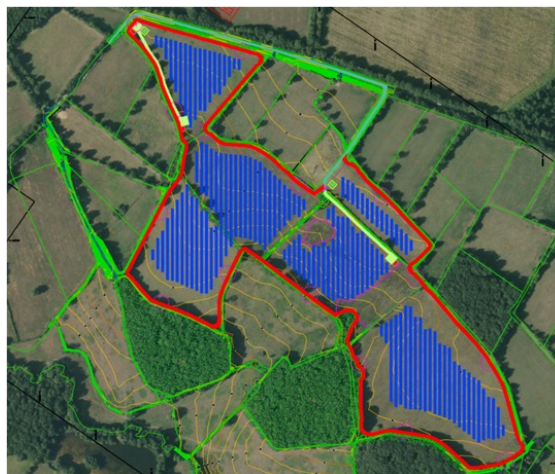
REUNION DU COMITE DE PROJET

29 octobre 2024

Document
pour présentation
et échanges

Lieu
Mairie de Parnac
7 route de St-Benoit

Heure
à partir de 14h00



Pierre CHASTAGNOL
Tél: 07 63 71 82 45
p.chastagnol@mana-energies.com

Pierre BESSE
Tél: 06 07 97 50 63
p.besse@mana-energies.com



Acceptables
Avenirs

Philippe Vervier
Tél: 06 81 20 60 92
philippevervier@acceptablesavenir.eu

Objectifs



- * Présenter au **Comité de Projet** le projet d'Agrivoltaïsme de M CHATEIGNER au LD Champ de la Croix Chenereau à PARNAC, Suivant le décret n° 2023-1245 du 22/12/2023.
- * **Echanger** , notamment sur les conditions d'intégration du **Projet dans le Territoire.**



Mana Energies et M CHATEIGNER sont ouverts pour ajuster des éléments suivants :

- * Les «Relations au Territoire» et «Gouvernance locale»
- * Aspects économiques et financiers du projet

Mana Energies :

- * Analysera les propositions d'ajustement
- * Répondra aux questions soulevées et aux attentes
- * Proposera un nouvel échange si besoin.

Vous pouvez transmettre vos expressions jusqu'au 29 novembre 2024 via le livret de dialogue qui vous est distribué aujourd'hui
MANA ENERGIES revient avec les réponses
avant le dépôt du permis de construire



Mana Energies a sollicité la Société Acceptables Avenirs pour :



- *Mettre à disposition un lien sur internet pour que les membres du Comité du Projet aient des informations avant la réunion du 29 octobre et puissent communiquer, <https://acceptablesavenirs.eu/projet/projet-agrivoltaique-a-parnac/>*
- *Contribuer à l'animation du Comité de Projet*
- *Rédiger le compte-rendu de la réunion d'échanges.*



Proposition d'un tour de table avec premières expressions en lien avec le projet

Les éléments ajustables

- Les «Relations au Territoire»
et «Gouvernance locale»
- Aspects économiques et
financiers du projet

Les informations disponibles

- LE COMITE DE PROJET -Débat et intégration dans le
Territoire -Quoi ? Qui ? Pourquoi ? Comment ?
- CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET AGRIVOLTAIQUE
- DEVELOPPEMENT ET DESCRIPTION DU PROJET
(Evolution du projet suite aux études réglementaires -
informations technico et socio-économiques)
- REMISE EN ETAT DU SITE -Démantèlement, recyclage
- ANNEXES : Présentation de Mana Energies

**Temps d'échanges pouvant être allongés, aussi
Individuellement après la réunion**



Selon l'article R211-9

«Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments mentionnés à l'article R. 211-10.

Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre».

1/ LE COMITE DE PROJET

Débat et intégration dans le Territoire

Quoi ? Qui ? Pourquoi ? Comment ?





Suivant l'Art. R 211-7, la composition du comité du projet est :

COMPOSITION	PERSONNES CONCERNEES POUR CE PROJET A PARNAC
<p>Porteur du Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GAEC DE LA BERGERIE Exploitants agricoles des terrains • Mana Energies - Exploitant de la centrale solaire
<p>Un représentant de chaque commune d'implantation du projet</p>	<p>Commune de PARNAC</p>
<p>Un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes du projet sont membres</p>	<p>Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin</p>
<p>Un représentant de chaque commune limitrophe au projet</p>	<p>Communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bazaigues • Eguzon Chantôme • La Châtre Langlin • Mouhet • Roussines • Saint Benoit Du Sault • Saint Gilles • Saint Sebastien • Vigoux

COMITE DE PROJET -INVITES



Suivant l'Art. R 211-8, à la demande de l'un des membres du comité

INVITES	PERSONNES CONCERNEES POUR CE PROJET A PARNAC
Le Préfet ou son représentant	Monsieur le Préfet Thibault LANXADE ou son représentant
Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné Un représentant	ENEDIS
du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné	RTE

Le porteur du projet a invité ces différentes personnes.

COMITE DE PROJET -Réunion -Débat -Intégration dans le Territoire



Selon l'article R211-10 :

« *Le comité de projet se réunit ... afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments mentionnés à l'article R. 211-10. Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre* ».

Selon l'article R211-10 :

« *Le porteur de projet présente au comité de projet :*

« *1° Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire* ».



Notamment :

- a) Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;*
- b) Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;*
- c) Les options de raccordement envisagées ;*

« Ces éléments sont accessibles au public par voie électronique ».

A cet effet, un compte-rendu de réunion sera établi de manière objective par Acceptables Avenirs.

2/ CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE



LIEU DU PROJET



Lieu-dit Le Champ de la Croix Chenereau à PARNAC

PORTEURS DU PROJET



Exploitant agricole actuel	GAEC La Bergerie L'Aumône - 36170 MOUHET N° SIRET : 423 191 451 00016 Gérant et associé: CHATEIGNER Laurent, CHATEIGNER Florian , BAZIN Florian
Propriétaire	GFR DE MONTGARNAUD L'Aumône - 36170 MOUHET N° SIRET : 832 445 381 00011 Gérant et associé : CHATEIGNER Laurent, CHATEIGNER Florian, BAZIN Florian
Développeur	SAS MANA ENERGIES (filiale Producteur Français Langa International) 13, chemin du sarrasin 69290 GREZIEU LA VARENNE N°SIRET : 852 696 855 00026 Président : M. Fabien LEPETIT Responsable du Projet : Pierre CHASTAGNOL Tél: 07 63 71 82 45 Chef de Projet : Pierre BESSE Tél: 06 07 97 50 63
Société de Projet	SAS MANA PNC Créée pour le dépôt du PC

CONTEXTE DU PROJET AGRICOLE



Le projet agrivoltaïque est porté par le Groupement Foncier Rural (GFR) de Montgarnaud, basé à Mouhet (36), dans le cadre d'une gestion collective entre trois associés.

Ainsi, la SAU de 490 ha est exploitée par Laurent Chateigner (43 ans), Florian Chateigner (33 ans), et Florian Bazin (24 ans), répartis sur les communes de Mouhet et Parnac. Les associés ont structuré leur exploitation autour de trois ateliers, répartis sur quatre sites de production.

Les principales productions incluent :

- Un atelier ovin allaitant avec 1000 brebis IGP Agneaux du Limousin
- Un atelier bovin allaitant avec 80 mères et leurs suites
- Des grandes cultures couvrant 240 hectares

L'objectif de ce projet est de diversifier les activités de l'exploitation et d'améliorer le bien-être des animaux.

C'est dans ce contexte que Mana Energies a été sollicité en 2023 pour développer un projet agrivoltaïque bovin.

AGRIVOLTAÏSME -RESPECT DU CADRE REGLEMENTAIRE (LOI APER 2023)



Définition d'une installation agrivoltaïque (Art. L. 314-36. -I.)

Est considérée comme agrivoltaïque une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif [...] une production agricole significative et un revenu durable en étant issu:

- « 1° L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- « 2° L'adaptation au changement climatique ;
- « 3° La protection contre les aléas ;
- « 4° L'amélioration du bien-être animal.

Ne peut pas être considérée comme agrivoltaïque une installation qui porte une atteinte substantielle à l'un des services mentionnés aux 1 à 4° du II où une atteinte limitée à deux de ces services. Ne peut pas être considérée comme agrivoltaïque une installation qui présente au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- « 1° Elle ne permet pas à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole;
- « 2° Elle n'est pas réversible.

Le cadre sur l'agrivoltaïsme a été complété par le décret n° 2024-318 du 08/04/24.



Informations clés de l'exploitation GAEC La Bergerie

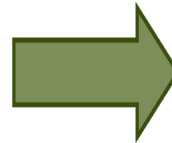
- ✓ **SAU de l'exploitation : 490 ha**, répartie sur les communes de Mouhet et Parnac
- ✓ **Exploitée par 3 associés :**
 - Laurent Chateigner (43 ans)
 - Florian Chateigner (33)
 - Florian Bazin (24)
- ✓ Regroupés au sein du GFR de Montgarnaud basé à MOUHET (36)
- ✓ **3 ateliers répartis sur 4 sites de production (un par atelier + stockage) :**
 - Ovin allaitant : 1000 brebis IGP Agneaux du limousin
 - Bovin allaitant : 80 mères et leurs suites
 - Grandes cultures sur 240 ha



GAEC de la BERGERIE

SITUATION ACTUELLE

- Exploitation polyculture élevage sur 490ha
- 3 UTH
- 3 ateliers de production:
 - ° Ovin viande : 1000 brebis
 - ° Bovin viande : 80 mères
 - ° Grandes cultures 240ha
- Commercialisation en circuit court
- Label IGP "agneau du limousin"
- 40 % de pertes liées aux aléas climatiques
- Volonté de développement d'un nouvel atelier d'engraissement



Maintien de la
ferme
existante
avec
améliorations

SITUATION AVEC LE PHOTOVOLTAÏQUE

- Parc agrivoltaïque de 20,3ha
- Prodigue un abri climatique pour les ovins et bovins sur une longue période de l'année.
- Création de places en bâtiment lié au développement de l'atelier d'engraissement
- Commercialisation en circuit court via la création d'un magasin de producteur

Améliorations

Synergie entre les panneaux et le pâturage

- Amélioration des conditions de pâturage :
 - Bien-être animal et sécurisation
- Amélioration de la pousse de l'herbe :
 - Cycle prairial
 - Qualité fourragère supérieure





Parcelles déclarées en cultures et en prairies permanentes et temporaires à la PAC



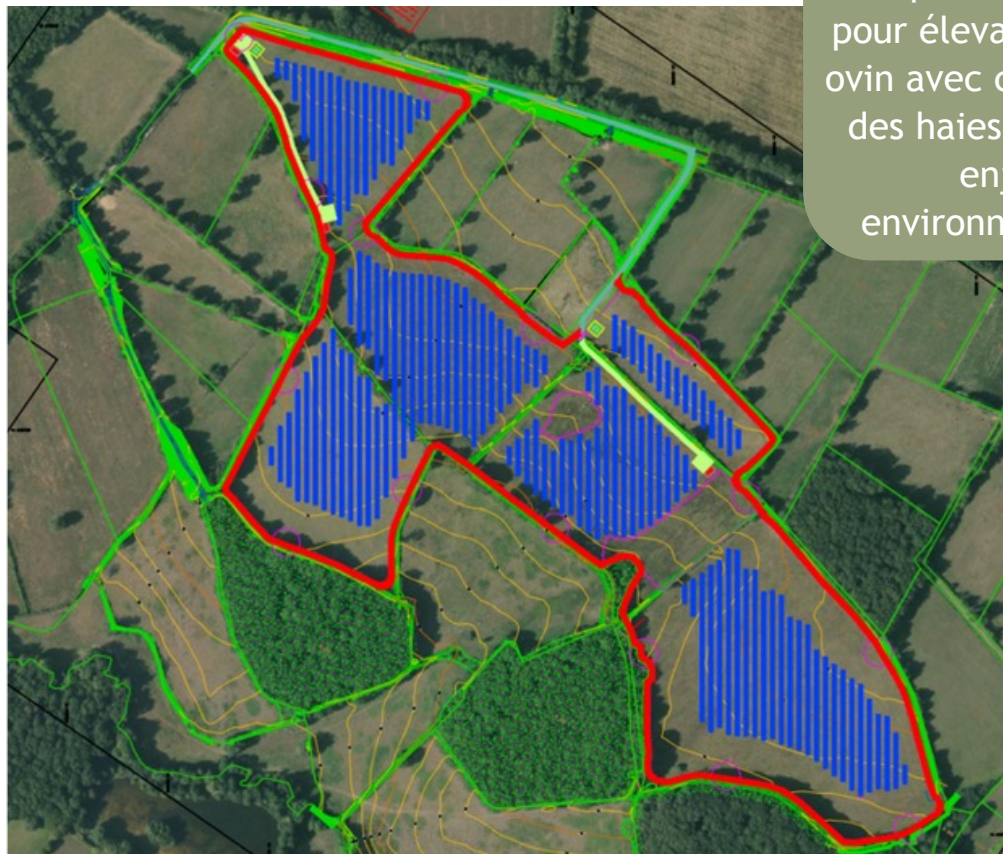


Aspects agricoles

- Zone agricole occupée par les panneaux ~20 ha
- Parc sera découpé en zones de pâturage pour un pâturage tournant.

Aspects photovoltaïques

- Panneaux implantés sur 20 ha environ, (~4% de la SAU totale)
- Puissance crête 9,1MWc



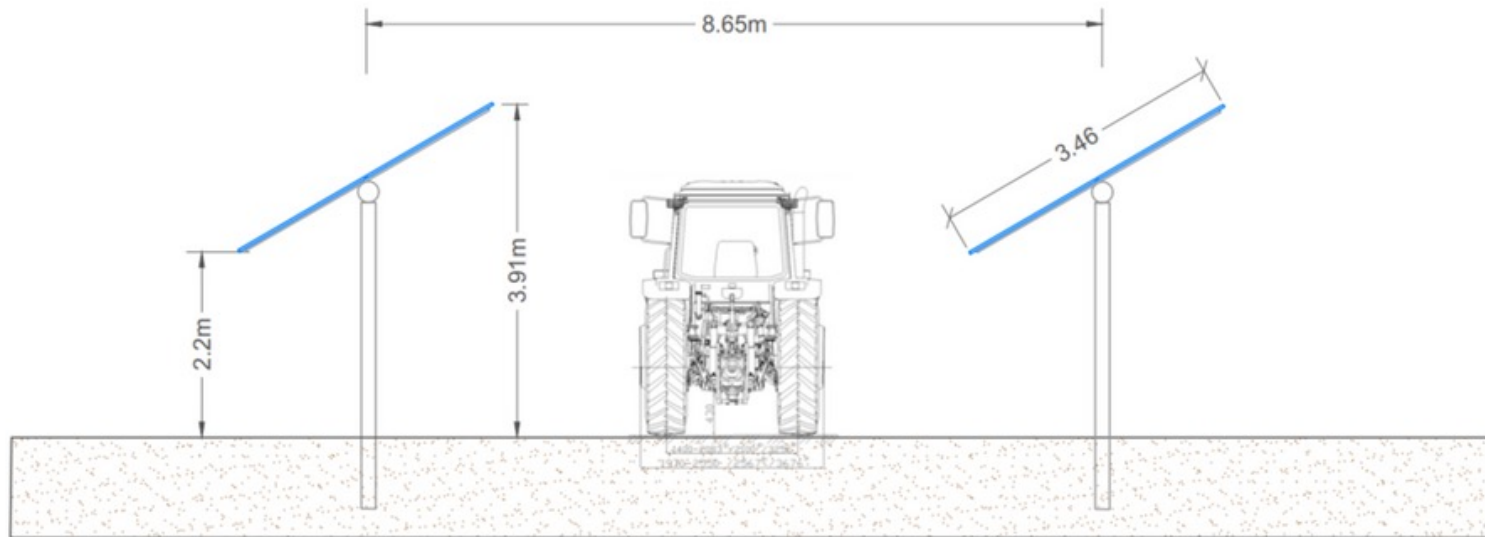
Le parc est adapté pour élevage bovin ou ovin avec conservation des haies et zones à enjeux environnementaux

Ces implantations tiennent compte des études environnementales et sont en cours d'adaptation sur les aspects agricoles en cours d'études.

PROJET AGRIVOLTAIQUE - BOVINS



Pour ce projet, les structures métalliques sont de type « trackers »



Les dimensions sont adaptées pour répondre aux besoins agricoles :

- **Hauteur au point bas : 2,20m** pouvant être adaptée lors des présences des bovins.
- **Distance inter-panneaux minimale de 5,2m et de 8,65m inter-pieux** pour le passage des engins agricoles. En orientant les panneaux à la verticale cette distance peut être étendue si besoin.

3/ DEVELOPPEMENT ET DESCRIPTION DU PROJET



CALENDRIER DU PROJET



2023

- Lancement des études d'impact avec relevés faunes / flores pendant un an (passages à chaque saison)
- Novembre 2023 : Orientation favorable pour le projet

2024

- Fin des études environnementales et paysagères (septembre)
- Réalisation des études agricoles avec la Chambre d'Agriculture (avril à novembre)
- **Octobre : Comité de projet**
- Dépôt de PC et instruction dans les différents services de l'Etat (12 mois environ)

2025

- Enquête Publique
- Arrêté de permis de construire

2026 -2027

- Dépôt / obtention d'un contrat de vente d'électricité (gré à gré : PPA)
- Fin 2026 : mise en construction pour une mise en service 2ème semestre 2027

LES CRITERES DE SELECTION DU SITE



Concernant la recherche de sites alternatifs :

- Pas de site prioritaire (site dégradé, délaissés routiers, friches industrielles, carrières...) identifié sur la commune et dans un rayon de 10km autour du projet permettant d'envisager un projet solaire ;

Concernant la localisation du site et son impact visuel :

- Site isolé et plat ;
- Hors du périmètre d'un site patrimonial protégé;
- Impact paysager faible;

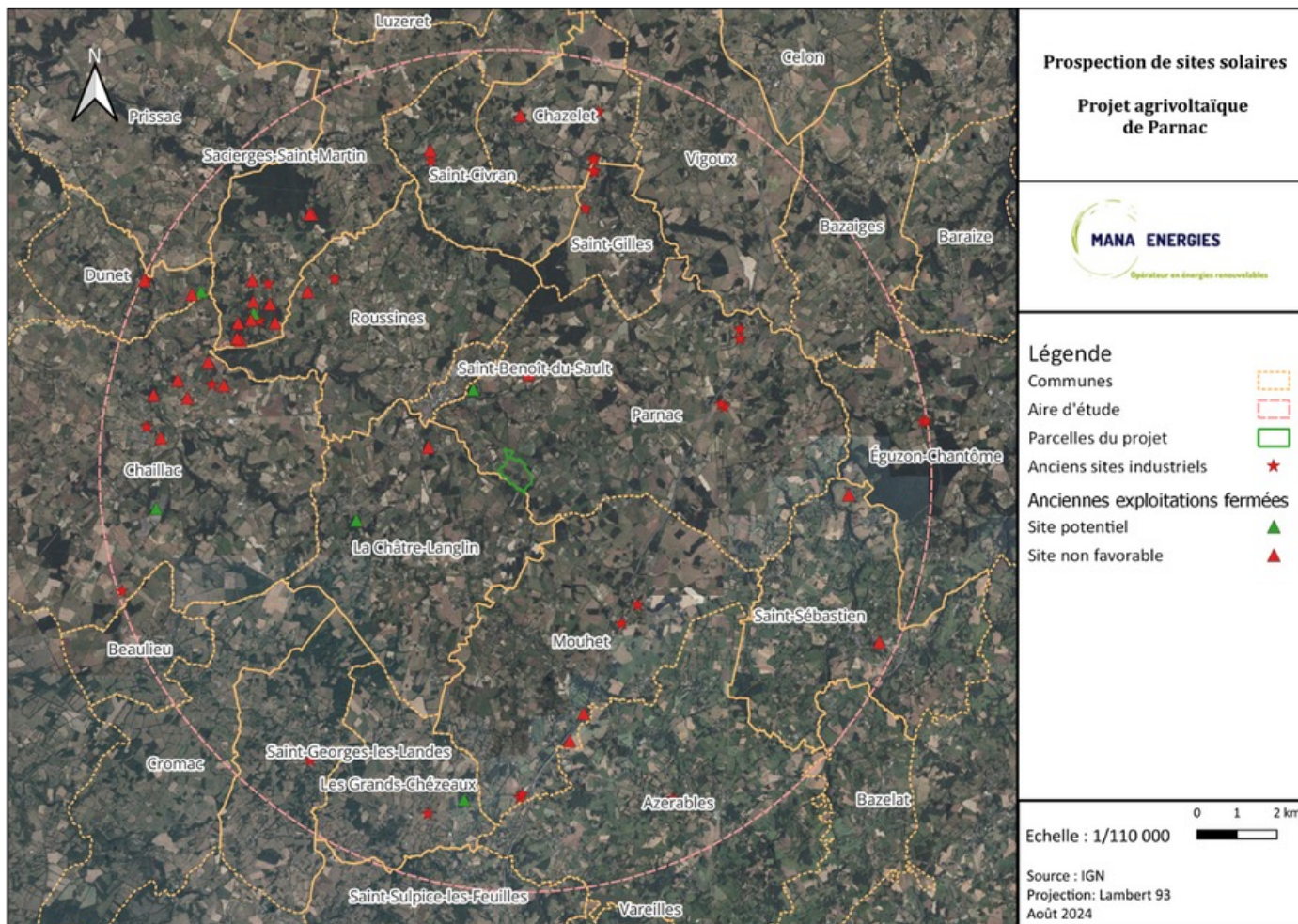
Concernant le potentiel agronomique du site :

- Terres avec un potentiel agronomique faible à moyen;

Concernant les enjeux environnementaux :

- Evitement / Réduction des zones à enjeu environnemental sur la zone étudiée pour le projet

RECHERCHE DE FRICHES ET SITES ALTERNATIFS



Source : site InfoTerre, BDD du BRGM



Pas de site « dégradés » favorables identifiés sur la commune de Parnac, et les voisines.



Projet photovoltaïque au sol de Parnac - Le Chênereau (36)

Localisation du site d'étude à l'échelle départementale



Légende
Zone d'étude
Limites départementales

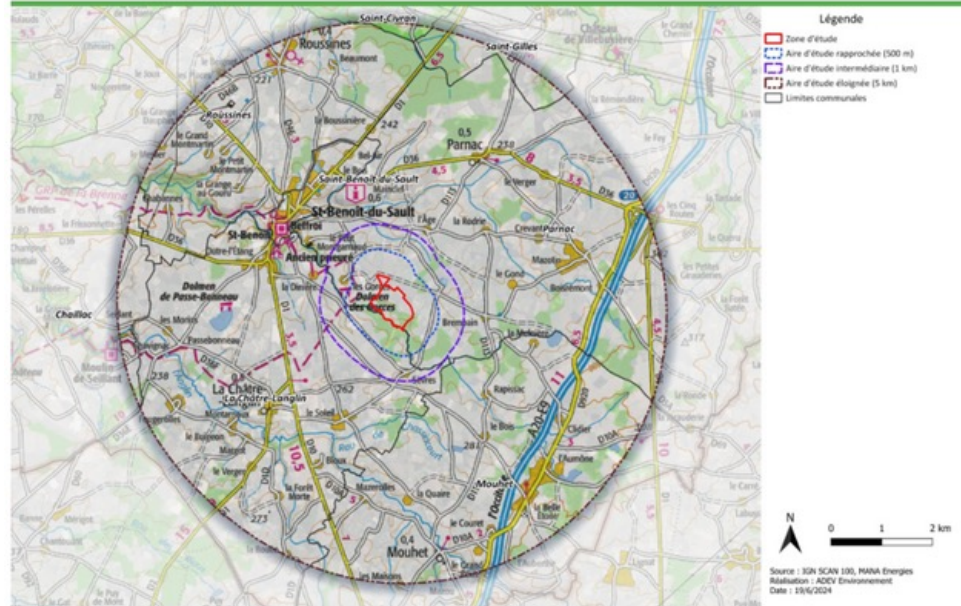


Source : IGN, Google satellite, MANA Energies
Réalisation : ADEV Environnement
Date : 6/2024



Projet photovoltaïque au sol de Parnac - Le Chênereau (36)

Localisation des aires d'études

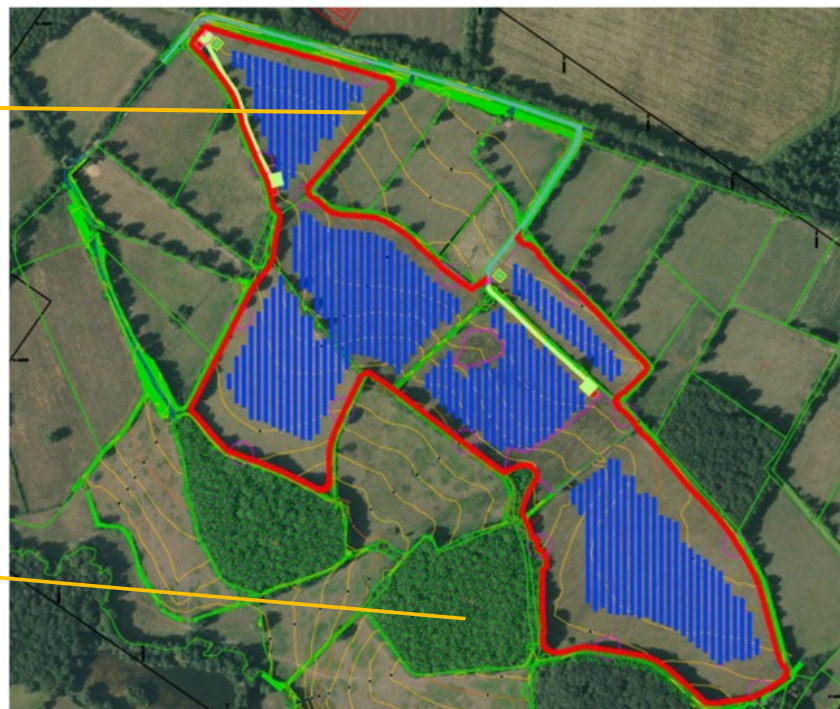


Source : IGN, IGN US, MANA Energies
Réalisation : ADEV Environnement
Date : 19/6/2024



ZIP de 41 ha à l'étude

Projet solaire sur une emprise de 20ha



La centrale est implantée sur 20 ha, en évitant les boisements, charmaies, habitats et en tenant compte de toutes les adaptations et aménagements liés à l'activité agricole. De plus, les préconisations du SDIS sont respectées, imposant un recul de 50m aux massifs boisés >1ha et de 20m aux haies périphériques.

LISTE DES PARCELLES CADASTRALES



Liste des parcelles cadastrales - Appartenant au GFR DE MONTGARNAUD

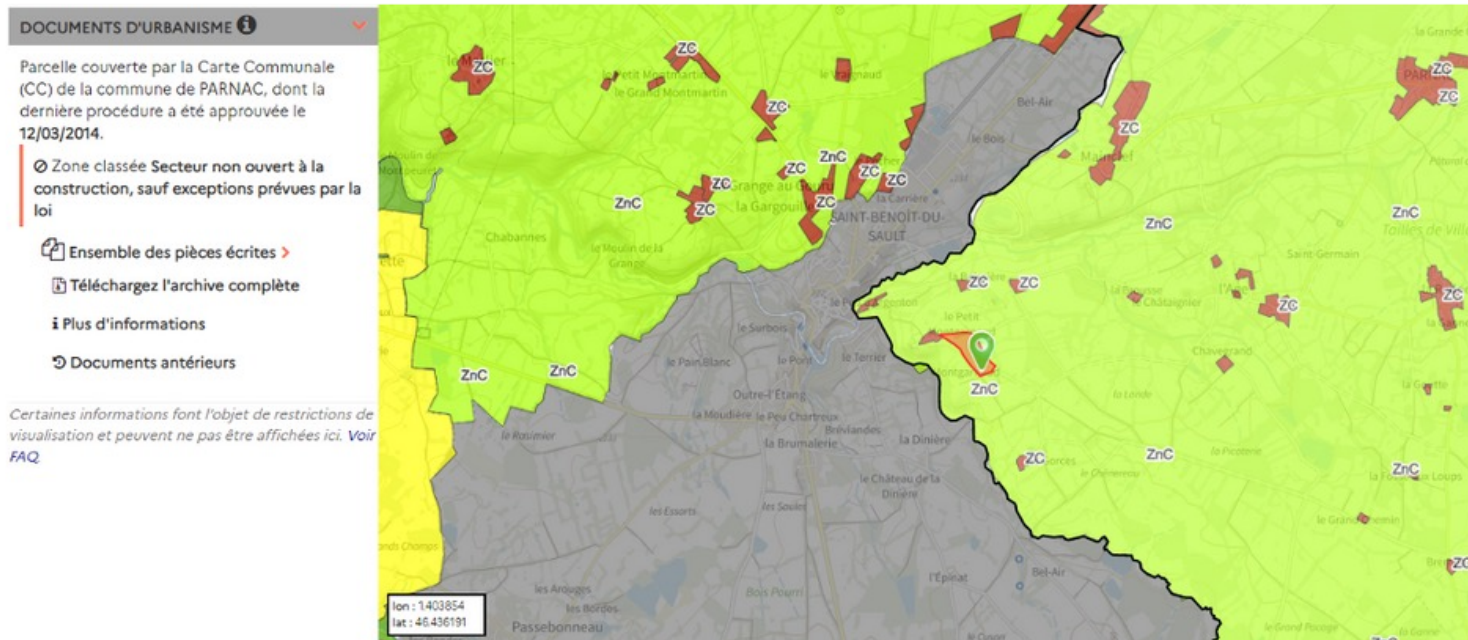
- Parcelles sur lesquelles sont positionnées en partie les structures photovoltaïques

Commune	Parcelle	Propriétaires	Adresse cadastrale	Contenance (m ²)
Parnac	D 227	GFR DE MONTGARNAUD	CHAMP DE LA CROIX CHENEREA	27260
Parnac	D 232	GFR DE MONTGARNAUD	CHAMP DE LA CROIX CHENEREA	33530
Parnac	D 240	GFR DE MONTGARNAUD	BRANDES A MONSIEUR DELAVEA	36760
Parnac	D 238	GFR DE MONTGARNAUD	PACAGE DES TAURINS	32540
Parnac	D 239	GFR DE MONTGARNAUD	PACAGE DES TAURINS	42880
Parnac	D 333	GFR DE MONTGARNAUD	TAILLIS DES TROIS COINS	24250
Parnac	D 334	GFR DE MONTGARNAUD	LA GUICHERE	23120
Parnac	D 331	GFR DE MONTGARNAUD	PACAGE DU SOLEIL	38720
Parnac	D 332	GFR DE MONTGARNAUD	TAILLIS DU BOIS MACON	25530
Parnac	D 241	GFR DE MONTGARNAUD	BRANDES A MONSIEUR DELAVEA	1400
Parnac	D 242	GFR DE MONTGARNAUD	BRANDES A MONSIEUR DELAVEA	65960
Parnac	D 329	GFR DE MONTGARNAUD	TAILLIS DES ROGES	44000
Parnac	D 330	GFR DE MONTGARNAUD	PRE DU SOLEIL	25320
Parnac	D 251	GFR DE MONTGARNAUD	BRANDE BERNARD	14600
Parnac	D 252	GFR DE MONTGARNAUD	BRANDE BERNARD	1600
				437470

AU NIVEAU DE L'URBANISME



- Les terrains sont classés en zone ZnC de la carte communale de PARNAC. La carte communale ne dispose pas de règlement spécifique, c'est donc le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique pour la délivrance des autorisations d'utilisation et d'occupation du sol.
- En application du RNU, dans cette zone sont autorisées: les constructions et installations sous réserve qu'elles soient nécessaires aux services publics, ou d'intérêt collectif, et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie agricole.



SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL



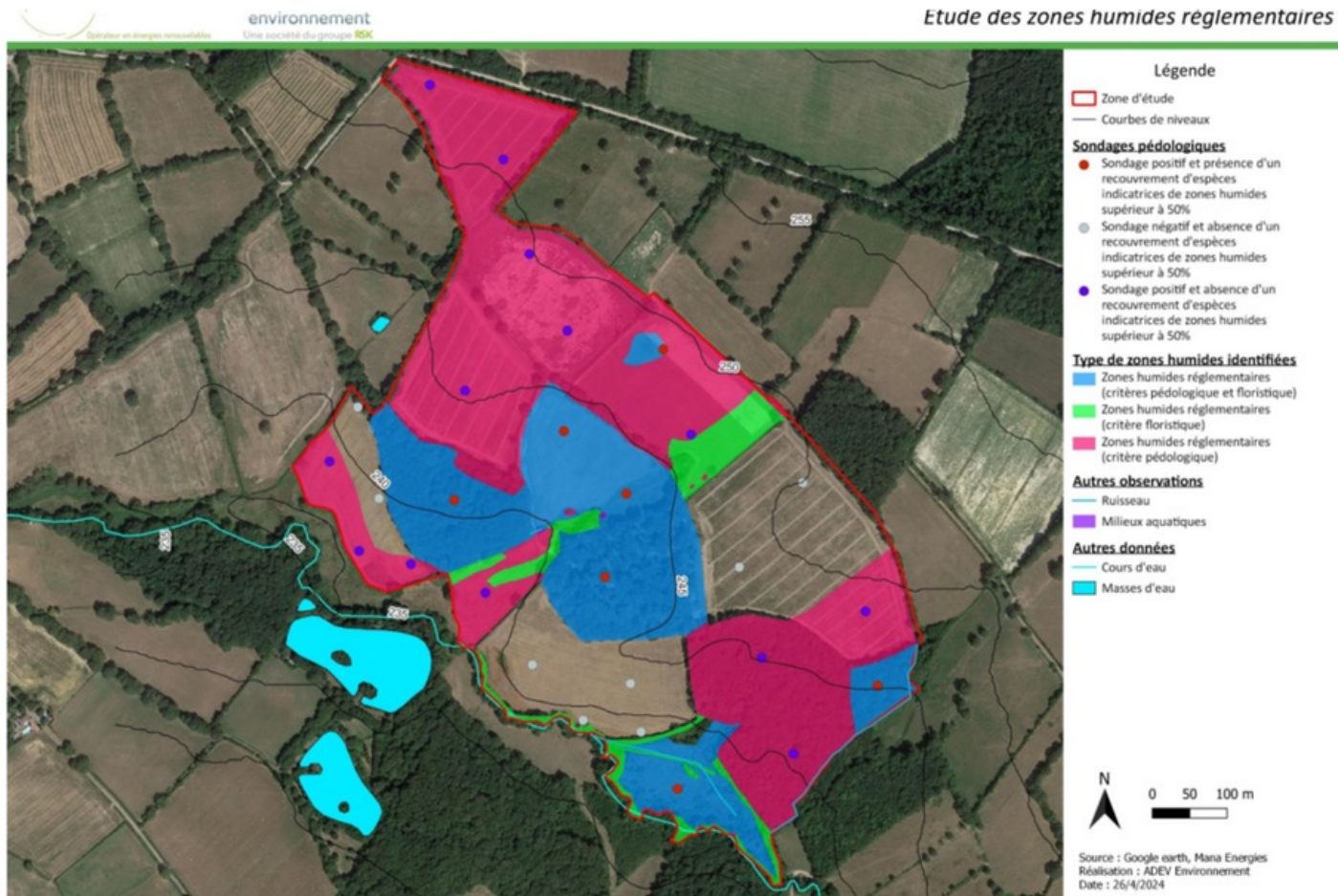
- L'étude d'impact environnementale a été confiée au cabinet d'études ADEV, comprenant le volet naturel, démarré début 2023 et en cours d'analyse avec un rendu du VNEI mi-juillet 2024.
- Le rendu des études complètes est prévu pour début novembre 2024

Ainsi, avec le début des analyses, ce projet se montre modérément incident sur les aspects environnementaux, évitant les zones les plus sensibles mais s'implante sur des zones humides pédologiques.

La présence de zone humide ne contraint pas le développement et l'instruction du projet.

Ce sujet est traité avec grande attention par MANA ENERGIES pour que les impacts potentiels soient compensés à fonctionnalités équivalentes.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL -Zones humides



Carte 24 : Localisation des zones humides réglementaires, des sondages pédologiques et du réseau hydrographique identifié sur la zone d'étude

- Le site est concerné par des zones humides pédologiques et floristiques.
- Le design a été travaillé pour en tenir compte.



Analyse des impacts :

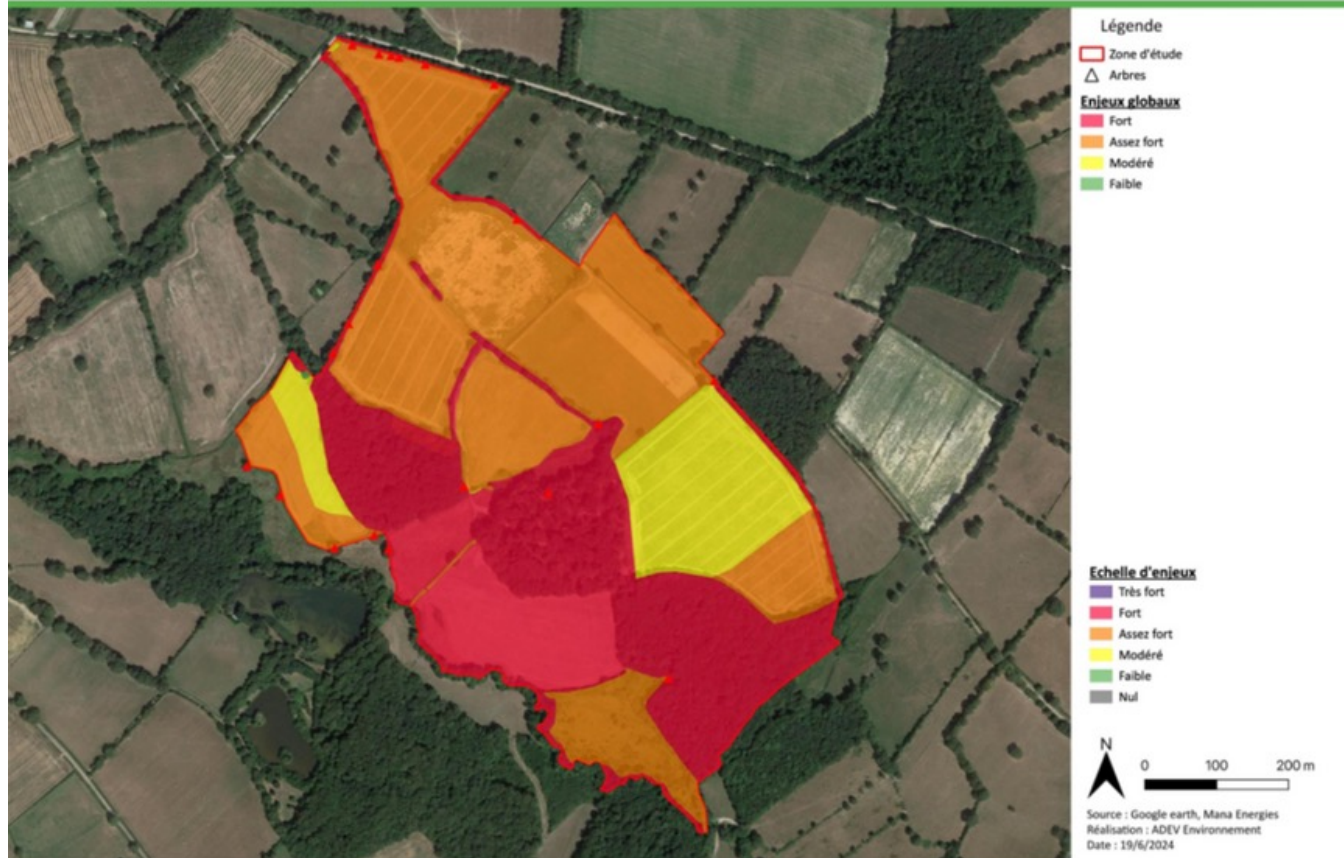
- Les surfaces impactées sont les suivantes : les superficies de pistes aménagées au droit des ZH, les surfaces de locaux prévus sur des ZH, le cumul des surfaces de pieux à mettre en place et les tranchées pour les câbles électriques. Une argumentation sur l'absence d'effet du projet sur les ZH est attendue.
- Toutes les ZH floristiques sont évitées sur ce projet.
- Une étude des fonctionnalités de la zone humide impactée est prévue avec le bureau d'étude afin de vérifier s'il est nécessaire de réaliser un dossier Loi sur L'eau.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL



Projet photovoltaïque au sol de Parnac - Le Chêneureau (36)

Enjeux globaux



Les enjeux sur la zone d'étude se concentrent principalement :

- Sur les zones humides, avec la présence d'une faune patrimoniale associée.
- Dans les habitats boisés, utilisés par le Chat forestier, les chiroptères et certains oiseaux patrimoniaux, mais également une partie des milieux ouverts, favorables pour plusieurs espèces de lépidoptères patrimoniaux.



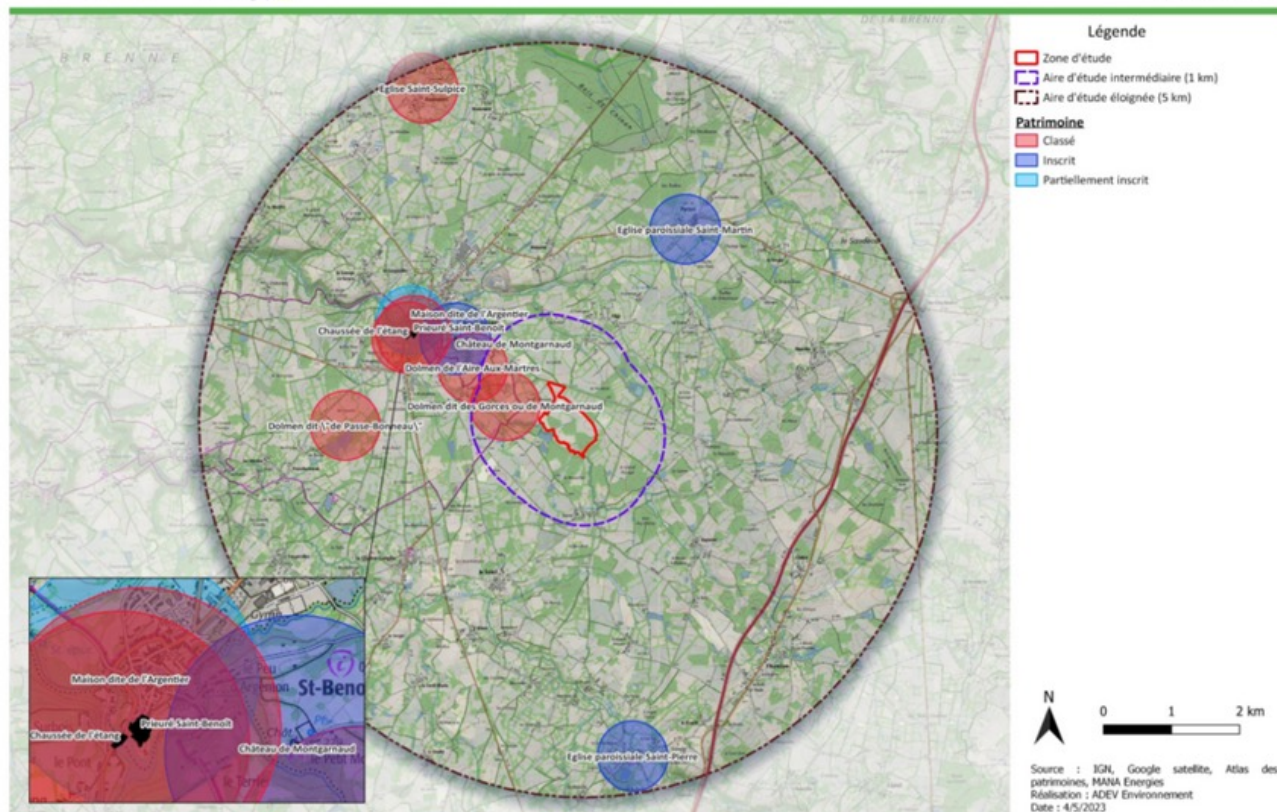
Intervention d'un paysagiste pour assurer une bonne insertion du projet dans son environnement

- Elaboration d'un diagnostic paysager de l'aire d'étude éloignée et rapprochée ;
- Proposition de projets paysagers avec cartographies et photomontage ;

Nos principes :

- Conservation des haies, arbres et bosquets existants ;
- Plantation de haies bocagères pour limiter les vues et renforcer les corridors écologiques ;
- Installation des panneaux en fonction de leur visibilité depuis les principaux points de vue.

SITUATION PATRIMOINE



Carte 15 : Éléments du patrimoine au sein de l'aire d'étude éloignée

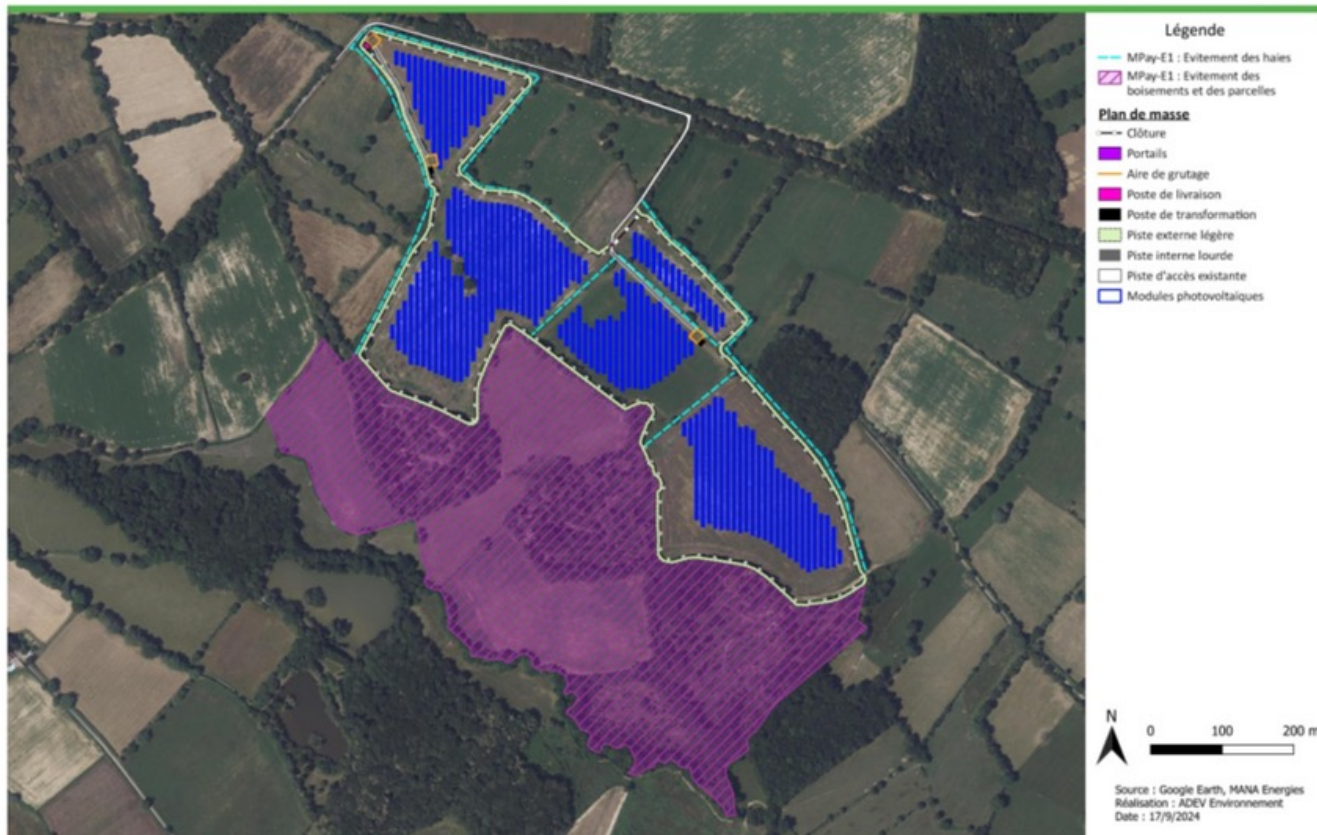
- À l'échelle du périmètre éloigné, 10 monuments historiques sont présents, classés, inscrits ou partiellement inscrits.
- Le plus proche est situé à 580 mètres environ. Il s'agit du Dolmen des Gorces sur la commune de Parnac à l'ouest du site d'étude.
- Aucune covisibilité ou intervisibilité n'est possible avec le site d'étude du fait de la topographie et des éléments du paysage.

SUR LE PLAN PAYSAGER -Etat initial de l'étude



Projet photovoltaïque au sol de Parnac - Le Chêneureau (36)

Mesures paysagères



- Suite à l'état initial et à l'application de la séquence ERC, toutes les haies et les boisements ont été évités. Des renforcements des haies existantes seront ajoutés si besoin.

SUR LE PLAN PAYSAGER -AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE



- Paysage agricole constitué de prairies permanentes et temporaires. Trame bocagère développée par le réseau de haies.
- Réseau routier faiblement développé, rendant le projet imperceptible.
- Habitat peu développé et localisé aux extrémité nord-est et sud-ouest

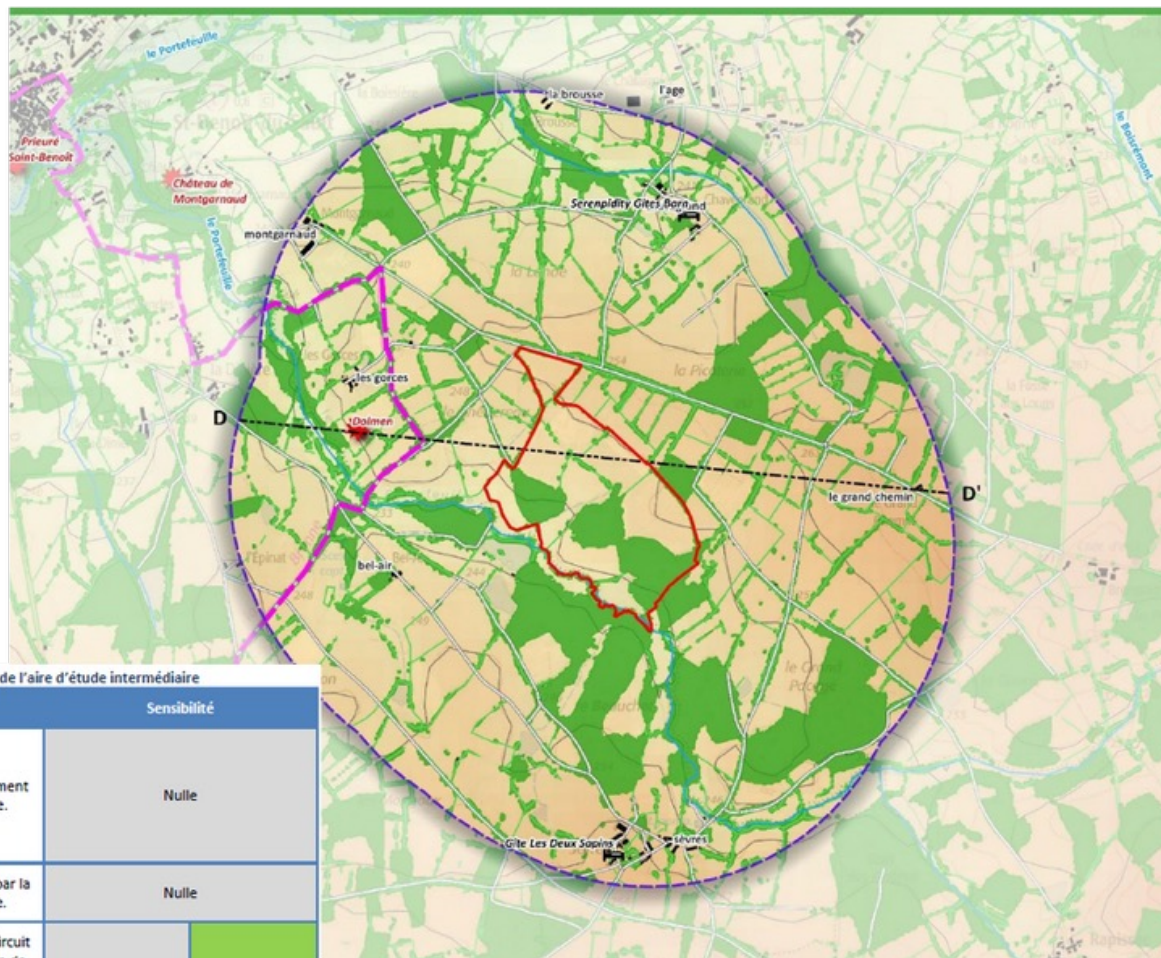


Tableau 6 : Synthèse des enjeux et sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

Objet d'analyse	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	
Lieudit « Montgarnaud », « la Brousse », « Chavegrand », « le Grand Chemin », « Sévres », « Bel-Air » et « les Gorces »	Faible	Vues vers le site d'étude complètement masquées par la trame bocagère.	Nulle	
Routes communales	Négligeable	Vues vers le site d'étude bloquées par la trame arborée et la topographie.	Nulle	
Tourisme	Faible à Modéré	Un site d'intérêt touristique et un circuit de randonnée sont présents au sein de l'aire d'étude intermédiaire. Deux hébergements touristiques sont aussi recensés. Les vues vers le site d'étude sont masquées par la trame arborée.	Nulle à	Faible


SUR LE PLAN PAYSAGER -Photos du site

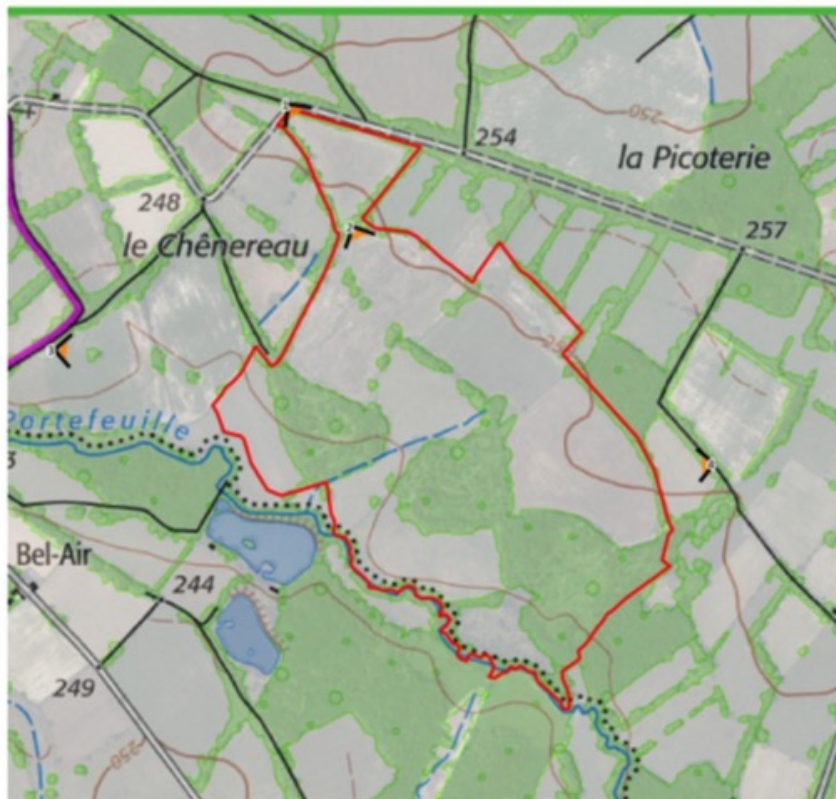


- Le site est entouré de nombreuses haies hautes et ne présente aucune co-visibilité. Il est inséré dans un milieu rural très peu dense en termes d'habitat.

SUR LE PLAN PAYSAGER - Prises de vues



  **Projet photovoltaïque au sol de Parnac -
Le Chêneureau (36)**
Prises de vue du site d'étude



Légende

-  Zone d'étude
-  Prises de vue



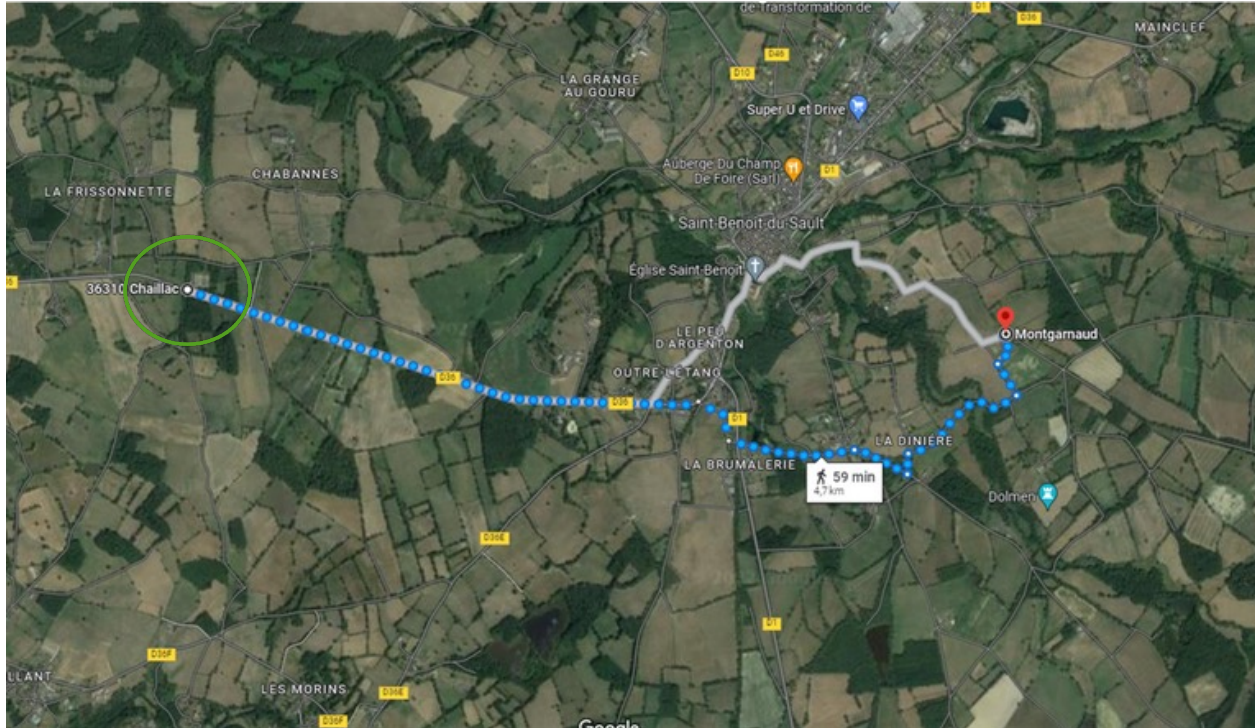
Source : IGN SCAN 25, Google maps, Mana
energies
Réalisation : ADEV Environnement
Date : 6/2024

SUR LE PLAN PAYSAGER -Photos depuis les voiries



- La perception en vue proche à intermédiaire et directe sur le site se ressent au nord au niveau du chemin qui le longe.
- La perception en vue filtrée et lointaine se fait ressentir au niveau du tracé du GRP de la Brenne à l'ouest.

RACCORDEMENT



- Raccordement potentiel au poste source de Roussines à 4,7 kms.
- Ce tracé est donné à titre indicatif, le raccordement au réseau public de distribution d'électricité est sous la responsabilité d'ENEDIS.
- Ce n'est qu'une fois l'obtention du permis de construire que MANA PNC pourra faire la demande auprès d'ENEDIS pour connaître les modalités et le tracé.

BENEFICES ENVIRONNEMENTAUX



CENTRALE SUR 20,3 HA - 9,1 MWc - en trackers



- Rendement photovoltaïque = 1323 kWh/kWc
- Puissance projet 9,1 MWc
- Production annuelle = 11 979 MWh



- Production électrique équivalente pour 2 510 foyers tous usages confondus

*Consommation par foyer de 4800kWh/an, chiffres ENGIE 2021



La démographie

Le projet de parc solaire n'a pas d'impact sur la démographie.
Les impacts sur la démographie sont nuls.

Le logement

La commune de Parnac est une commune à dominante rurale. Au sein de l'aire d'étude intermédiaire l'habitat prend principalement la forme de fermes isolées ou de hameaux dispersés.
Le niveau d'enjeu concernant le logement est nul.

L'économie

La collectivité bénéficierait des revenus en lien avec :
L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER); La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE); La CFE (cotisation foncière des entreprises); La taxe foncière; La taxe d'aménagement la 1ère année.*

Du fait de l'exploitation de la centrale solaire ainsi que de l'exploitation bovine l'impact sera positif pour l'emploi.

* Montants prévisionnels indicatifs présentés en diapo 45.

RETOMBEES ECONOMIQUES -REDEVANCES



REDEVANCES FISCALES

- Taxe sur le foncier bâti (TFB)
- Contribution Economique et Territoriale (CET)
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises Réseaux (IFER)

~72 000 €/an

Voir Slide suivante

REDEVANCES LOCATIVES

- Perçues par le propriétaire
- Par le biais d'un bail emphytéotique de 30 ans renouvelable

REDEVANCES AGRICOLES

- Perçues par l'exploitant agricole

TAXES D'AMENAGEMENT

Taxe reversée lorsque l'autorisation d'urbanisme est accordée

~ 16 000 €

RETOMBEES ECONOMIQUES -REVANCES POUR COLLECTIVITES



REDEVANCES FISCALES PERCUES ANNUELLEMENT (*)

Données à titre indicatif pour une centrale de 9,1 MWc

	Commune : PARNAC FPU	EPCI	Département	TAXE GLOBALE
IFER	12 624	31 559	18 935	63 118
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	0	3 849	0	3 849
TFPB (Taxe sur le foncier bâti)	3 434	132	1 534	5 100
TOTAL annuel	16 057	35 539	20 469	72 066

(*) *Calculs sous réserve de modification de la puissance réelle et des évolutions potentielles des taxes*

(**) *Répartition de l'IFER varie selon 2 cas (Fiscalité Additionnelle: FA ou Fiscalité Unique: FPU).*

Répartition donnée ici avec Fiscalité Professionnelle Unique pour PARNAC

COUTS PREVISIONNELS



Capex prévisionnels : entre 5,4 et 7,2M€

- Intégrant les composants de la centrale, les frais de raccordement, les frais juridiques et bancaires.
- Les prix des matériaux et composants ainsi que les taux d'intérêts sont amenés à varier d'ici la phase de financement.

Le montage financier du projet ne sera connu qu'une fois toutes les autorisations obtenues.

4/ REMISE EN ETAT DU SITE



REMISE EN ETAT DU SITE



A la fin de vie de l'installation, celle-ci-ci sera entièrement démantelée à la charge de la société Mana Energies (engagement dans le bail) :

- Les structures supportant les modules sont entièrement démontables et leur enlèvement laissera le terrain dans son état initial.
- Les bâtiments techniques seront retirés (préfabriqués contenant onduleurs, transformateurs et le poste de livraison).
- Les principaux travaux à réaliser consistent en l'ouverture de tranchées, le démontage et le retrait des câbles et gaines, le remblaiement des tranchées et la remise en état de la surface.
- MANA ENERGIES constituera une garantie financière de démantèlement.

Ainsi, le terrain du site sera remis dans un état similaire à celui actuel.

RECYCLAGE



- MANA Energies s'engage à ce que l'installation photovoltaïque soit composée d'éléments recyclables par les filières réglementaires, et s'engage à suivre les directives européennes applicables au moment du recyclage du parc photovoltaïque.
- Les matériaux de base de l'installation (verre, semi-conducteur, structure métalliques, composants électroniques,...) peuvent tous être recyclés ou valorisés dans les filières adéquates.



RECYCLAGE DES PANNEAUX EN FIN DE VIE



La collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques usagés en France

La collecte des panneaux usagés s'effectue :

- via le **réseau de points d'apport volontaire** pour les petits volumes (- de 40 panneaux)
- **par enlèvement sur site** pour les gros volumes (+ de 40 panneaux)

- DE 40
PANNEAUX



Trouvez le point d'apport volontaire le plus proche sur www.soren.eco



Déposez ou faites déposer vos panneaux photovoltaïques au point d'apport volontaire.



Le point d'apport volontaire regroupe les panneaux usagés.

Les panneaux usagés sont transportés vers des centres de traitement adaptés



Les panneaux sont séparés de leur cadre aluminium et de leur boîtier de jonction, puis **broyés et délaminés** afin d'obtenir des **fractions**, qui sont ensuite triées à l'aide de différentes méthodes (vibration, tamisage, courant de Foucault, tri optique...).

Les **matières premières secondaires** peuvent être utilisées pour de nouveaux usages.



+ DE 40
PANNEAUX



Faites une demande d'enlèvement en ligne sur www.soren.eco



Notre logisticien prendra contact avec vous afin d'organiser l'enlèvement

La reprise

Sans frais :

les détenteurs de panneaux photovoltaïques usagés peuvent faire appel sans frais à notre réseau de traitement et de collecte.



Le détenteur doit s'assurer du plein respect des conditions de reprise.

Elles sont disponibles sur www.soren.eco/collecte/conditions-de-reprise

Tous types de panneaux :

la reprise s'effectue indépendamment de la marque, de la date de mise sur le marché ou de la technologie.

L'apport volontaire :

Modalités de reprise pour le dépôt en point d'apport volontaire, pour des quantités inférieures à 40 panneaux

Vous achetez un équipement neuf : les distributeurs ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre équipement usagé lors de votre achat. C'est la reprise 1 pour 1.

Vous n'achetez pas d'équipement neuf : certains distributeurs partenaires acceptent également la reprise de votre équipement sans obligation d'achat. C'est la reprise 1 pour 0.

Une question concernant la reprise de vos panneaux photovoltaïques usagés ?
operations@soren.eco

Modalités de reprise, adresses et horaires de nos points d'apport volontaire sur soren.eco

Nos engagements pour une réduction de l'impact environnemental

Principe de proximité

nous traitons les panneaux photovoltaïques usagés au point le plus proche.

Exigence technique et environnementale

nous appliquons systématiquement les normes les plus exigeantes pour la sélection de nos prestataires logistiques et de traitement.

Audit annuel

de l'ensemble de nos prestataires opérationnels et de nous-même par un tiers indépendant.



5/ ECHANGES SUR L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE TERRITOIRE



INTEGRATION DU PROJET DANS LE TERRITOIRE



SUJETS PRIS EN CONSIDERATION DANS LE PROJET

- Impact visuel et écologique minimisé : conservation des arbres et des haies sur le pourtour du champ et implantation/renforcement des haies bocagères. Eloignement des habitations.
- Aide au maintien des activités économiques agricoles dans ce secteur (élevages ovins et bovins)
- Proposition des actes d'éco-citoyenneté avec mise en place d'un financement participatif.
- Un partage de valeur prévu dans le cadre d'une loi à venir.

LIVRET DE DIALOGUE



Mana Energies et M. CHATEIGNER sont ouverts pour ajuster des éléments suivants :

- * Les «Relations au Territoire» et «Gouvernance locale»
- * Aspects économiques et financiers du projet

Mana Energies :

- * Analysera les propositions d'ajustement
- * Répondra aux questions soulevées et aux attentes
- * Proposera un nouvel échange si besoin.

Vous pouvez transmettre vos expressions jusqu'au 29 novembre 2024 via le livret de dialogue qui vous est distribué aujourd'hui
MANA ENERGIES revient avec les réponses avant le dépôt du permis de construire



Livret papier

ou

Participation en ligne

<https://forms.gle/imhRPTBvS6fagWxN6>

ANNEXES



UN DEVELOPPEUR FRANCAIS



MANA ENERGIES est un opérateur dans les énergies renouvelables renouvelables indépendant fondé en 2019 qui se concentre sur le développement, la construction, le financement et l'exploitation de centrales d'énergie renouvelable solaire. La société s'appuie sur un savoir-faire développé par ses dirigeants depuis 2006 au sein de sociétés spécialisées dans le développement de centrales photovoltaïques en France et à l'étranger.



Fabien
LEPETIT
Président



David
CHAUDEURGE
Directeur
Général

Chiffres clefs:

- 504 MW de projets en développement
- 241 MW de projets en instruction

UN PRODUCTEUR D'ÉNERGIES FRANÇAIS



MANA ENERGIES est une filiale du groupe LANGA INTERNATIONAL.

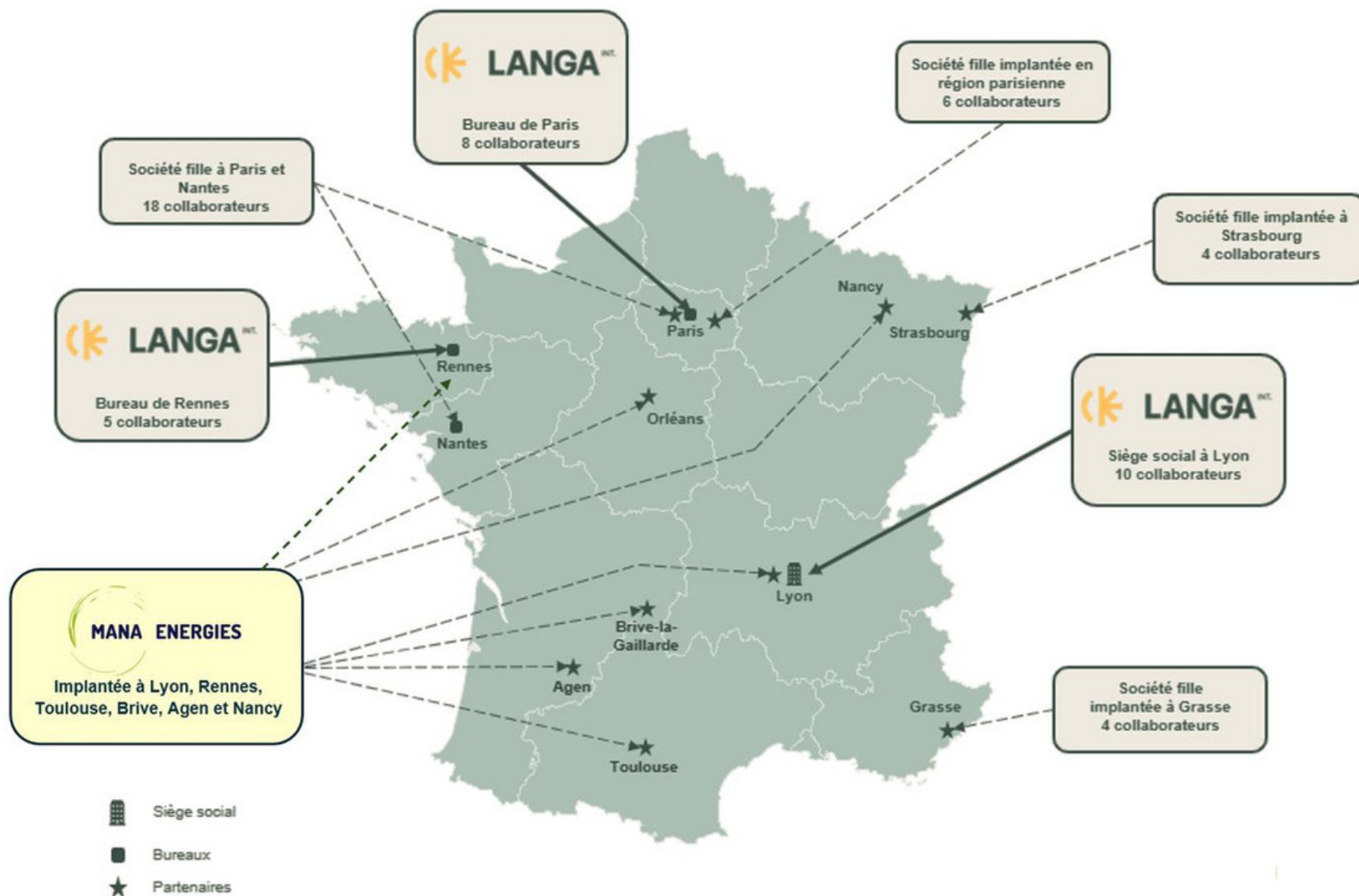
A propos de LANGA International :

Fondé en 2017, LANGA INTERNATIONAL développe, construit et exploite des centrales de production d'énergies renouvelables (solaires, éoliennes, batteries, hydroélectriques) en France et à l'international principalement en Europe et dans des territoires insulaires.

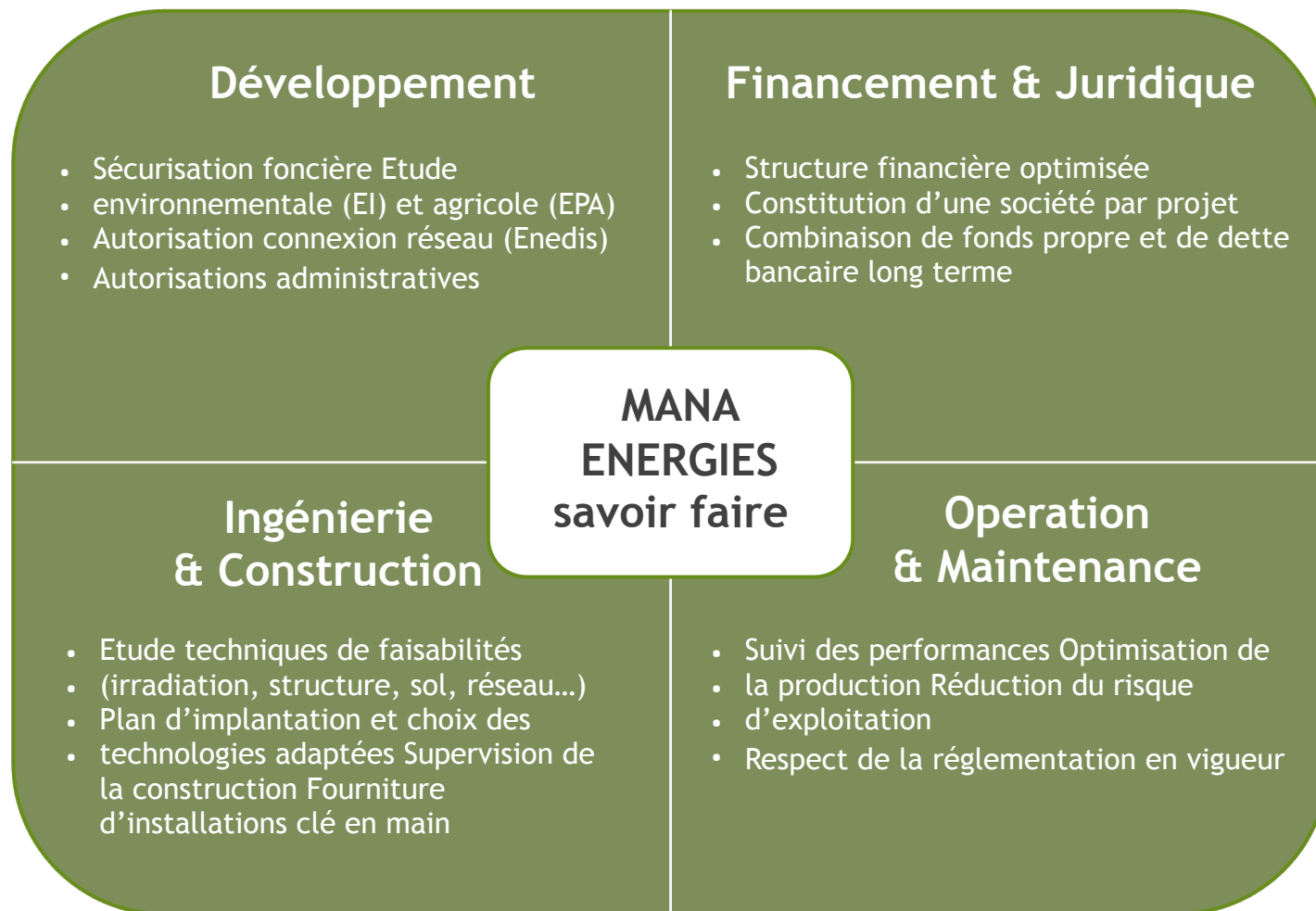
Chiffres clefs pour LANGA International :

- Capital social 19.3 M€
- 120 collaborateurs dans 12 pays.
- 400 MW de capacité installée en exploitation et à construire.
- 6 GW de projets en développement

MANA ENERGIES ET LANGA INTERNATIONAL EN FRANCE



NOS COMPETENCES



Contactez-nous pour toutes questions

Pierre CHASTAGNOL

Responsable du Projet

07 63 71 82 45

p.chastagnol@mana-energies.com

Pierre Besse

Chef de Projet

06 07 97 50 63

p.besse@mana-energies.com



13, chemin du sarrasin
69 290 GREZIEU LA VARENNE
www.mana-energies.com
SAS au capital de 303 070€